

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

---

## Décision modificative n°2 20 novembre 2015

---

### Motion déposée par le groupe de la Majorité départementale Relative au financement du RSA

Depuis 2004, les Départements connaissent des difficultés budgétaires croissantes du fait de la progression importante du nombre de bénéficiaires des aides sociales d'Etat (RSA, APA, PCH) dont ils assurent largement le financement.

Suite au transfert du paiement du RMI (devenu RSA) de l'Etat aux Départements le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ceux-ci n'ont cessé, années après années, de pointer l'accroissement de leurs contraintes budgétaires liées à ce transfert.

L'absence d'une compensation juste et pérenne par l'Etat de ces dépenses conduit aujourd'hui de nombreux Départements dans l'impasse budgétaire, déstabilisant l'égalité territoriale, fragilisant leur capacité d'action et d'investissement, et par là même des milliers d'acteurs économiques, sociaux ou associatifs, qui font vivre l'ensemble de notre pays.

Dès 2005, les Départements se sont mobilisés pour que l'Etat revienne sur cette injustice faisant reposer des allocations universelles, notamment le RSA, sur des recettes qui diffèrent selon les territoires.

En 2013, une première étape a été franchie : l'Etat a reconnu qu'il ne compensait pas correctement le financement de ces allocations. Des mesures ont alors été prises pour couvrir une partie des dépenses engagées par les Départements. Cette avancée significative reste cependant insuffisante face à l'augmentation continue du nombre d'allocataires du RSA dans un contexte économique difficile.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni en session, souhaite réaffirmer deux principes fondamentaux :

- **l'universalité du RSA, un droit social et un bouclier contre la misère.** Son accès et son niveau doivent demeurer les mêmes, où que l'on vive. Son financement doit reposer sur la solidarité nationale pour ne pas représenter un coût plus élevé pour les contribuables d'un département selon les ressources fiscales ou la situation de l'emploi de celui-ci. Nous attendons du gouvernement qu'il le garantisse ;
- **la solidarité entre les Départements de France.** Pour assurer équitablement l'accompagnement des personnes fragiles sur tout le territoire, il est nécessaire de conforter et d'amplifier la péréquation des ressources des départements en tenant compte de la réalité de leurs dépenses sociales.

En novembre 2014, lors du congrès de l'Assemblée des départements de France, le Premier ministre Manuel Valls s'est engagé à un véritable dialogue avec les Départements pour trouver une solution juste et durable au financement du RSA. Il s'est dit ouvert à l'examen de toutes les propositions responsables.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, tenant à être force de proposition :

- demande que soit mis fin à l'injustice induite par le transfert du paiement du RSA aux départements, en recentralisant le financement de celui-ci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- réaffirme que le Département doit rester garant des politiques d'insertion, en lien avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, pour permettre à tous les allocataires du RSA de bénéficier d'un accompagnement efficace vers l'emploi.